



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 88415

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la problématique de la lutte contre l'illettrisme. Décrétée « Grande cause nationale » en 2013 par le Premier ministre, la lutte contre l'illettrisme a réalisé des progrès incontestables ces dernières années, le taux de personnes illettrées étant passé de 9 % en 2004 à 7 % en 2011. Actuellement, ce sont ainsi 2,5 millions de personnes, pourtant passées par notre système scolaire, qui sont illettrées. Ce chiffre reste extrêmement élevé, d'autant plus que l'on sait que les adultes français ont un niveau moyen de compétences élémentaires parmi les plus faibles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Selon l'enquête d'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) de 2013, ils se classeraient en effet à la vingt-et-unième place sur vingt-quatre pays en termes de « littératie ». Cette situation d'illettrisme est extrêmement préjudiciable pour ces personnes qui risquent fort de connaître un véritable enfermement socio-professionnel. Non seulement elles connaissent des difficultés à accéder au marché du travail, mais en plus elles ne disposent pas de l'autonomie nécessaire dans la vie quotidienne (démarches administratives, maîtrise des outils numériques, etc.). C'est prouvé, l'illettrisme peut conduire à la précarité, et les personnes illettrées connaîtront plus vraisemblablement des problèmes de santé que le reste de la population. Ainsi, la lutte contre l'illettrisme est non seulement un enjeu économique national, mais aussi et surtout un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Pour remédier à cette situation, dans le monde, de nombreuses initiatives contre l'illettrisme fleurissent (rappelons qu'une personne sur cinq est illettrée dans le monde). Au Japon, le professeur Brij Kothari a eu l'idée de sous-titrer les chansons des films de Bollywood, qui ont beaucoup de succès auprès des Japonais ; la méthode a depuis été importée en Inde. En France, depuis des années, des acteurs du monde de l'éducation et du travail organisent des actions spécifiques (sensibilisation, familiarisation précoce à la lecture, actions éducatives familiales, etc.), en coordination avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Pour accélérer le rythme des progrès, l'État doit prendre sa part en menant des politiques publiques à la hauteur de l'enjeu. Selon l'organisme France Stratégie, 50 millions d'euros supplémentaires, soit un budget total de 210 millions d'euros, suffiraient à ramener de 7 % à 3,5 % la proportion des adultes en situation d'illettrisme. Des dotations spécifiques destinées à l'acquisition de ces compétences de base pourraient être proposées, notamment dans le cadre du nouveau compte personnel de formation (CPF). Autre suggestion, le conseil en évolution professionnelle (CEP), dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé permettant à tout salarié d'élaborer un projet d'évolution professionnelle, pourrait être mobilisé pour mieux détecter les actifs en situation d'illettrisme afin de les encourager à mobiliser leurs droits à la formation. M. le député, qui partage totalement l'esprit de ces propositions, souhaiterait connaître l'avis de Mme la ministre à leur encontre. Il souhaiterait savoir si le ministère envisage de les mettre en œuvre, au vu de la nécessité de réduire le taux d'illettrisme qui atteint encore des niveaux beaucoup trop élevés dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88415

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6968

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)